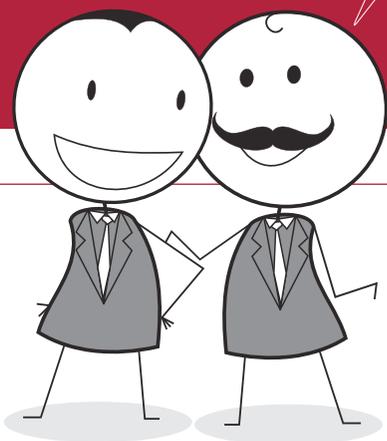


## La validation et la valorisation des compétences pour les agents des pouvoirs locaux et provinciaux

Un dispositif à deux vitesses...**comment le comprendre?**



### QU'EST-CE QUE C'EST ?

Pouvoir engager ou faire évoluer un agent dans sa carrière sur base de ses compétences (même s'il n'a pas le diplôme requis).



#### Un double intérêt:

##### Pour l'employeur :

- Ne pas passer à côté de personnes compétentes mais qu'on n'aurait pas pu engager à un grade décent parce que ces personnes ne possédaient pas le diplôme requis.

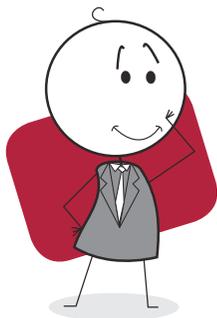
##### Pour l'agent :

- Pouvoir être engagé dans un pouvoir local sur base de ses compétences même s'il ne possède pas le diplôme requis (secondaire).

#### QUELQUES CONDITIONS À RESPECTER:

- La circulaire du 25 janvier 2011 sur « la valorisation... » doit avoir été intégrée dans les statuts du pouvoir local ou provincial (voir site internet du CRF).
- Le personnel concerné : les agents de niveau E et D du personnel administratif, ouvrier et technique.

# COMMENT CELA FONCTIONNE ?



Pour le recrutement (en D1 et D4):

## 1) Passage de l'épreuve

**En D1** : choisir un Titre de compétence de **niveau 2 ou 3** en rapport avec la fonction à pourvoir (voir la recommandation 21 du CRF sur le site [www.crf.wallonie.be](http://www.crf.wallonie.be)) et s'inscrire à l'épreuve (information sur le site internet du Consortium de validation des compétences [www.validationdescompetences.be](http://www.validationdescompetences.be))

**En D4** : choisir un Titre de compétence de **niveau 4** en rapport avec la fonction à pourvoir (voir la recommandation 21 du CRF sur le site [www.crf.wallonie.be](http://www.crf.wallonie.be)) et s'inscrire à l'épreuve (information sur le site internet du Consortium de validation des compétences [www.validationdescompetences.be](http://www.validationdescompetences.be))

## 2) Inscription à l'examen de recrutement

Pour l'évolution de carrière (D1-2, D2-3, D3-4):

1) Aller passer un Titre en rapport avec sa fonction et qui, comme le stipule la circulaire, soit « complémentaire... » Les niveaux des titres ne rentrent pas ici en ligne de compte.

2) Présenter son Titre, attendre l'ancienneté requise, avoir satisfait aux conditions d'évaluation telles que définies dans les statuts et évoluer dans sa carrière !

Pour plus d'information :

**CONSEIL RÉGIONAL DE LA FORMATION**

→ Tél.: 081/32.71.06

→ [info@crf.wallonie.be](mailto:info@crf.wallonie.be)

→ [www.crf.wallonie.be](http://www.crf.wallonie.be)